Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

SUR LA MUTUALISATION

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

SOMMAIRE

2021, UNE ANNÉE ENCORE PARTICULIÈRE MAIS DES ACTIONS REMARQUABLES

LA CONFÉRENCE DES MAIRES....5
LE GROUPE DE TRAVAIL MUTUALISATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES....5
LES COTEC....5

MOYENS GÉNÉRAUX

LE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT....6
L'OBSERVATOIRE FISCAL....6
LE PACTE FINANCIER ET FISCAL....7
LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)....7

RESSOURCES HUMAINES

LE SERVICE COMMUN DE FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL....8
LE PLAN DE FORMATION EN UNION DES COLLECTIVITÉS....8
PUBLICATION COMMUNE DES OFFRES D'EMPLOIS....9
VERS UNE CULTURE DU PARTAGE DE COMPÉTENCES....9

SECURITÉ ET PRÉVENTION URBANISME

LE SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS....10

CULTURE

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE....11

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

CARTE DE LA **MUTUALISATION**

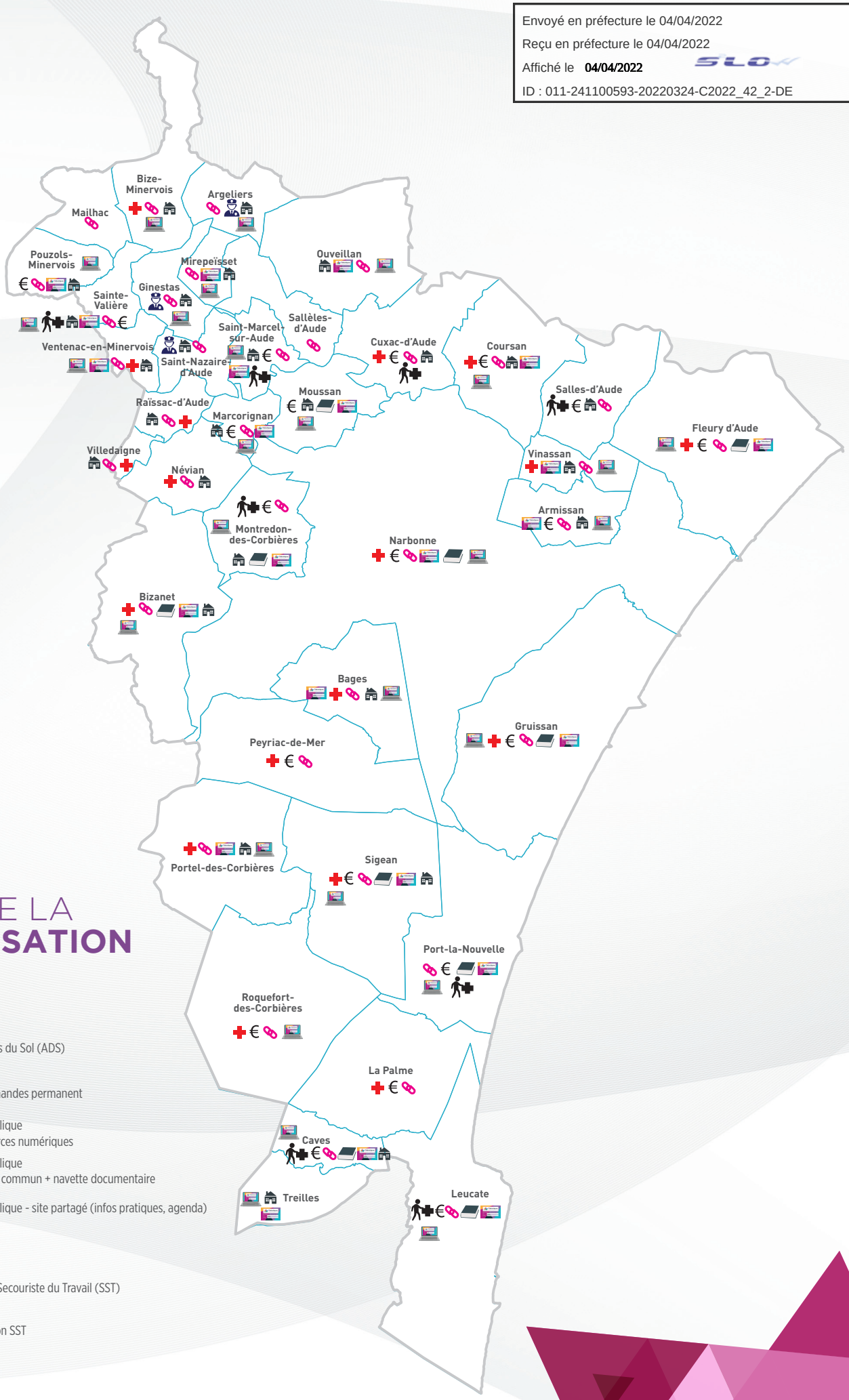

- Police municipale
- Autorisation des Droits du Sol (ADS)
- Groupement de commandes permanent
- Réseau de lecture publique
  Carte unique + ressources numériques
- Réseau de lecture publique
  Système informatique commun + navette documentaire
- Réseau de lecture publique - site partagé (infos pratiques, agenda)
- Observatoire fiscal
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Formation et inspection SST

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

2021, UNE ANNÉE ENCORE PARTICULIÈRE MAIS DES ACTIONS REMARQUABLES

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a encore été une année très particulière, notamment marquée par la crise sanitaire.

Malgré cela, et de la même façon qu'en 2020, les actions de mutualisation restent remarquables, confirmant en cela des intentions affichées dans le Pacte de Gouvernance, prônant des valeurs de coopération, d'efficacité, de proximité et d'équité, intentions également concrétisées par la création de la commission de mutualisation.

Ainsi, nonobstant l'absence d'obligation depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 80, il est proposé à travers un rapport offrant une vision d'ensemble des actions de mutualisation engagées durant l'année 2021 entre le Grand Narbonne et ses communes membres.

LA CONFÉRENCE **DES MAIRES**

Organe consultatif constitué des 37 maires des communes du Grand Narbonne, la conférence des maires s'est réunie **6 fois durant l'année 2021** à : Ginestas, Port-la-Nouvelle, Fleury d'Aude, Leucate, Saint-Marcel-sur-Aude et Bize-Minervois.

Principaux sujets abordés : présentation des orientations budgétaires, du budget, transfert de compétence « eaux pluviales », débat sur les incivilités à l'encontre des élus, débat sur le risque incendie, présentation du CRTE, du Pacte financier et fiscal de solidarité, débat sur les garanties d'emprunt, débat sur la création d'une police intercommunale

Accueil de partenaires : Grand Narbonne Tourisme, Domitia Habitat, Gendarmerie, Racing Club Narbonne, Banque des territoires, Directeur départemental des finances publiques…

LE GROUPE DE TRAVAIL **MUTUALISATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES**

Créé en 2021, ce groupe de travail est composé de 12 élus communautaires et est présidé par Joël Hernandez.

Après une première réunion d'état des lieux technique en mai 2021, les travaux de ce groupe ont notamment porté sur l'amorçage des projets suivants :

- Adhésion du Grand Narbonne à l'ATD (Agence technique départementale)
- Accessibilité téléphonique des services publics aux personnes sourdes et malentendantes
- Police mutualisée
- Accès des communes à la géomatique

LES **COTEC**

Composé des DGS des 37 communes membres du Grand Narbonne, le Cotec s'est réuni **cinq fois en 2021.**

> Sujets abordés : le pacte de gouvernance, la nouvelle politique culturelle du Grand Narbonne, le transfert de la compétence GEPU, contribution SDIS, les fonds européens, le projet de refonte du site internet, le projet de désimperméabilisation des sols, le pacte financier et fiscal, le CRTE…

> Accueil d'organismes partenaires : rencontre avec le directeur de l'ATD, intervention de la référente territoriale pour l'accueil des TIG (travaux d'intérêt général)

> Visite : Narbo Via avec la présentation de la Directrice Madame Brousselles

La veille juridique et d'actualité régulière est assurée par le service des assemblées et juridique en faveur des communes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

MOYENS GÉNÉRAUX

LE GROUPEMENT DE **COMMANDES PERMANENT**

Le groupement de commandes initié en 2016 est arrivé à échéance en 2020. Un nouveau groupement de commandes permanent a été proposé aux communes fin 2020. La signature de la convention est intervenue début 2021 avec 31 communes adhérentes. Dans cette convention, la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne pourront coordonner des procédures groupées. Il s'agit d'un système à la carte qui permet une souplesse de fonctionnement. L'adhésion au groupement n'implique aucune obligation de participer à une consultation.

En 2021,

- 11 consultations ont été proposées au groupement de commande pour un montant global de 11,7 M€.
- 5 réunions « Achats mutualisés » menées avec la Ville de Narbonne.
- Une réunion d'information dédiée aux entreprises, organisée avec la Ville de Narbonne le 29 juin : ateliers et conférences mutualisés pour informer les entreprises sur le développement durable, le sourcing, la dématérialisation des marchés…
- 3 permanences « marchés publics » assurées à la CCI mutualisées avec la Ville de Narbonne.

PERSPECTIVES 2022

Marchés groupés :

- Missions de géomètre

- Maintenance des moyens de secours

- Acquisition de véhicules

Partage d'une veille juridique sur les marchés publics avec les communes du Grand Narbonne.

L'OBSERVATOIRE **FISCAL**

PERSPECTIVES 2022

Proposition aux communes de prolonger la convention pour l'accès au logiciel « Atelier fiscal ».

Le Grand Narbonne s'est doté en 2017 d'un logiciel d'observatoire fiscal appelé « l'Atelier fiscal », permettant de :

- Connaître la composition de ses bases fiscales
- Renforcer le suivi et l'analyse du tissu fiscal
- Mener un travail commun avec l'administration fiscale dans le but d'améliorer l'équité fiscale entre les redevables

Dans le cadre de la mutualisation, le Grand Narbonne a ainsi proposé aux 37 communes membres de pouvoir accéder à ce logiciel afin de les aider dans le suivi et l'analyse de leur propre fiscalité et de faciliter leurs prises de décision.

> **Vingt communes** ont choisi de passer une convention avec le Grand Narbonne pour accéder à l'Atelier fiscal à un coût moindre (communes indiquées sur la carte en page 2).

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

LE PACTE **FINANCIER ET FISCAL**

Le pacte financier et fiscal de solidarité est un outil de gestion des territoires, qui prend son origine dans les relations financières qui se tissent entre les communes et la communauté d'agglomération. Il permet de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes et de développer les projets structurants du territoire.

Le contexte de raréfaction des ressources, liée à la baisse des dotations, ainsi que des marges de manœuvre fiscales limitées par une pression fiscale élevée, amènent les collectivités à réfléchir à une meilleure répartition des charges et des recettes afin de permettre la réalisation de projets structurants sur le territoire et d'assurer la solidarité nécessaire entre collectivités.

Le PFFS, adopté à l'unanimité le 9/12/2021 a dégagé les principaux axes :

- Poursuivre l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale
- Partager la fiscalité économique sur les zones d'activités gérées par le Grand Narbonne
- Partage de la fiscalité économique sur les installations éoliennes et photovoltaïques
- Etudier la revalorisation cadastrale des valeurs locatives
- Poursuivre la mutualisation des services
- Mettre en place un service communautaire de recherche de financements extérieurs.
- Réflexion sur la coordination des politiques fiscales

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE **TRANSITION ÉCOLOGIQUE** (CRTE)

Le CRTE constitue une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Il doit traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le CRTE a donc vocation à :

- **traiter l'ensemble des enjeux de territoire** dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès aux services, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique,
- **soutenir les projets économes en foncier et ressources**, et permettant d'améliorer l'état des milieux naturels.

À l'échelle du Grand Narbonne, le cadre stratégique de ce contrat a été élaboré :

- **en prenant appui sur le projet de territoire** « Grand Narbonne 2030 » ainsi que sur les nombreux diagnostics territoriaux d'ores et déjà réalisés dans le cadre de l'élaboration de documents de planification,
- **en transversalité avec les communes membres** avec un important travail de concertation préalable et d'accompagnement.

Il comprend quatre grandes orientations qui correspondent aux enjeux du territoire et repose sur 25 objectifs stratégiques.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

RESSOURCES HUMAINES

LE SERVICE COMMUN DE **FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le service commun (Grand Narbonne - communes) de formations en santé et sécurité au travail a vu le jour en 2016.
Il permet d'effectuer des formations de :

- Sauveteur secouriste au travail
- Manipulation d'extincteurs
- Assistant de prévention

En 2021, l'activité du service a progressivement repris son rythme, 1001 heures de formation ont été réalisées contre 1247 en 2019 et 322,5 en 2020, au bénéfice des agents de 15 communes adhérentes dont 103 agents formés.

- 49 agents sur la formation SST
- 40 agents sur la formation MAC
- 14 agents sur la formation extincteurs

Le service commun de formation représente 25 conventions :

- 17 conventions signées dans le cadre de la formation en santé sécurité au travail
- 8 conventions signées dans le cadre de la formation et de l'inspection en santé sécurité au travail

PERSPECTIVES 2022

L'intérêt des communes pour ces formations est toujours aussi important et répond aux obligations règlementaires des employeurs dans le domaine du secourisme. Les formations prévues en 2022 devraient poursuivre leur progression.

LE PLAN DE FORMATION EN UNION DES COLLECTIVITÉS

Initiées en 2016, **les formations en union de collectivités n'ont cessé de se développer**, multipliant les propositions et attirant de plus en plus d'agents. En effet, les communes ayant un petit nombre d'agents à former **peuvent s'associer au plan de formation en union de collectivités** porté par le Grand Narbonne et bénéficier d'une offre de formation sur-mesure proposée par le CNFPT.

Comme pour l'ensemble des dispositifs collectifs, la crise Covid-19 a largement impacté le dispositif.

En 2021, 11 formations (contre 35 en 2019 et 19 en 2020) pour un total de 9 jours en union des collectivités ont été mises en œuvre avec le CNFPT sur les thématiques :

- hygiène et sécurité,
- formation métiers techniques
- informatique.

Ces formations ont été suivies par 104 agents (contre 217 en 2019 et 137 en 2020) issus des communes et par 17 agents du Grand Narbonne.

À noter : une salle de formation dédiée aux formations du CNFPT a été créée au sein d'IN'ESS. Cette salle commune aux agents du Grand Narbonne ainsi qu'à ceux des communes a été équipée de douze postes informatiques et d'un tableau numérique.

PERSPECTIVES 2022

Ce dispositif à présent piloté par le CNFPT devra trouver un nouveau souffle afin de poursuivre son rôle de partage, de rationalisation des coûts et d'adaptation des compétences aux enjeux du service public.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

PUBLICATION COMMUNE DES **OFFRES D'EMPLOIS**

De plus en plus d'offres d'emplois à pourvoir au sein des 38 collectivités sont partagées par le Grand Narbonne et les 37 communes qui le composent.

En 2021, 42 offres d'emploi ont été partagées et diffusées à l'ensemble des agents (30 offres émanant du Grand Narbonne et 12 offres émanant de communes du territoire).

VERS UNE CULTURE DU **PARTAGE DE COMPÉTENCES**

Dans un souci d'efficacité de partage de compétence et de moyens.

Des cadres communs

• DGS et DGST communs avec la ville centre et le Grand Narbonne

Des contrats de prestations de service de la Ville de Narbonne pour le Grand Narbonne et les communes

• Le pôle vidéo au sein du service communication de la VDN

Dans le cadre de sa mission de service public, le Grand Narbonne a souhaité pouvoir confier la conception, la réalisation de reportages vidéo au service « pôle vidéo » de la Ville de Narbonne afin de bénéficier d'une part, de l'expertise technique des équipes de la Ville de Narbonne dédiées à ces prestations, mais également d'envisager une meilleure synergie entre les deux collectivités notamment dans le cadre d'évènements dont la visibilité sur le territoire suppose une communication sur les deux échelons, municipal et communautaire. Une convention de trois ans a ainsi été signée entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne fin 2021 : elle définit et organise la coopération entre les deux collectivités pour permettre l'optimisation de la communication institutionnelle du Grand Narbonne et le développement de partenariats notamment d'évènements impliquant une co-visibilité des deux collectivités.

• La mission habitat indigne,

• La mission permis de louer

Le Grand Narbonne a souhaité dès 2019, dans le cadre de sa politique de lutte contre l'habitat indigne, mettre en place pour les communes volontaires, le dispositif d'autorisation préalable à la mise en location (APML) pour les logements à usage de résidence principale par un bailleur privé, dans les périmètres définis.

Sur l'année 2021, ce sont plus de 180 demandes qui ont été déposées, donnant lieu à 145 visites. 52% ont obtenu une autorisation et 40% une autorisation sous conditions. Le travail de suivi des propriétaires et de levée des réserves a permis de n'avoir à formuler aucun refus.

Mis en place avec les communes volontaires pour une durée de 3 ans, cette première période d'expérimentation arrivera à terme fin mars 2022. L'année 2021 a été mise à profit pour préparer la poursuite du dispositif : l'ensemble des communes, à l'exception de la Ville de Narbonne pour laquelle une délégation de compétences existe, ont été sollicitées pour savoir si elles souhaitaient poursuivre ou intégrer le dispositif. Trois communes cesseront l'expérience au 1er avril 2022 et 4 nouvelles communes intègreront le dispositif au 1er juillet 2022.

Face à l'afflux de demandes, une collaboration entre le service hygiène sécurité et santé environnementale de la Ville de Narbonne et le service Habitat du Grand Narbonne a été initiée, pour un déploiement sur 2022.

Des locaux partagés qui favorisent les échanges

• Les services communication et développement durable de la Ville de Narbonne et du Grand Narbonne ont leurs locaux respectifs dans le même bâtiment, le Capitole.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Les Maires ont exprimé leur forte volonté de mettre en place une coopération intercommunale en matière de sécurité et de prévention, afin de pallier les inégalités territoriales qui se situent essentiellement au niveau géographique (ruralité/littoral/proximité dans les déplacements des forces de l'ordre,...) et au niveau des moyens engagés (présence ou non d'un service de police municipale sur une commune, son équipement, ses missions).

À cet effet, une étude a été initiée courant 2021 autour de 3 grands axes :

- La création d'une police intercommunale ou la démultiplication de polices pluri-communales sur le territoire,
- La création d'un centre de supervision urbain intercommunal actif,
- La création d'un service intercommunal d'agents de tranquillité publique/médiation,

L'étude sera finalisée sur l'année 2022.

URBANISME

LE SERVICE **AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

Le Grand Narbonne a décidé de créer le service autorisation du droit des sols suite au désengagement des services de l'État pour l'instruction des autorisations de construire.

Ayant vu le jour le 1er juillet 2015, **il est le premier service mutualisé du Grand Narbonne** et compte à présent 27 communes adhérentes. Elles bénéficient des logiciels spécifiques de traitement des autorisations, équipés d'un lien cartographique dédié, acquis par le Grand Narbonne et déployés dans les communes membres.

Cinq agents composent le service autorisation du droit des sols

et sont chargés de :

- Instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme transmises

par les communes adhérentes

- Transmettre aux communes des propositions de décisions
- Renseigner les élus ou les personnes en charge de l'urbanisme
- Renseigner les administrés...

En 2021, les trois instructrices ont traité **1103 dossiers** :

- 550 permis de construire
- 407 déclarations préalables
- 122 certificats d'urbanisme
- 18 permis d'aménager
- 6 permis de démolir

Suite au bilan réalisé sur les années 2016 et 2017, **une nouvelle convention 2018-2021 a été proposée** aux communes permettant de maintenir le coût unitaire d'instruction en le redéfinissant par type de dossier et de préciser les règles de bons usages et les modalités de transmission des dossiers par les communes au service Autorisation du droit des sols du Grand Narbonne.

En 2021, l'équipe s'est fortement investie en termes de formation et de préparation aux changements de pratique et d'organisation induite par la dématérialisation effective au 1er janvier 2022.

PERSPECTIVES 2022

Mise en place de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme dès le 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

CULTURE

LE RÉSEAU DE **LECTURE PUBLIQUE**

Précurseur en matière de mutualisation, le réseau de lecture publique du Grand Narbonne porté par la Médiathèque du Grand Narbonne, **a débuté fin 2013**, devenant opérationnel en 2016.

> Ses objectifs : proposer les services de la Médiathèque du Grand Narbonne et notamment le prêt de documents à l'ensemble des habitants du territoire. Il vise à **associer virtuellement toutes les médiathèques, bibliothèques et points de lecture du territoire** (34 répartis sur les 37 communes),

Le réseau de lecture publique propose en 2021 :

• **Un site internet partagé** pour la publication des informations pratiques et de l'agenda culturel (mediatheques.legrandnarbonne.com)

> 26 communes adhérentes

• **Une carte unique gratuite** pour tous les usagers du réseau, leur permettant d'emprunter des documents dans les bibliothèques adhérentes et d'accéder aux ressources numériques en ligne :

> 22 communes adhèrentes à la carte unique

• **Un catalogue informatisé commun** qui associe tous les ouvrages (livres, CD, DVD, revues...) des médiathèques / bibliothèques adhérentes. (290 000 références).

• **Une navette documentaire** permet de transporter les ouvrages au plus près des usagers.

> 10 communes figurent dans le catalogue

En 2021, 17 000 documents (tous supports confondus) ont été acheminés entre les 10 médiathèques informatisées.

Services pérennisés en 2021 :

- les abonné(e)s **peuvent réserver des documents disponibles** dans l'une des 10 médiathèques informatisées et les faire acheminer dans la bibliothèque choisie grâce à la navette documentaire.

- un **service de retrait « Clique et collecte »**

Chacun peut retirer dans un espace dédié et identifié, ses réservations issues de la Médiathèque du Grand Narbonne ou ayant transité par la navette documentaire.

A noter que **ce service peut s'adapter au contexte sanitaire.** Ainsi, le mode «comptoir», alternative temporaire au libre accès, permet de maintenir le lien avec les usagers dans le respect des gestes barrières et des restrictions d'accès.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 011-241100593-20220324-C2022_42_2-DE

LE GRAND NARBONNE
Communauté d'Agglomération
12 bd Frédéric Mistral
CS 50100
11785 Narbonne CEDEX
Tél. : 04 68 58 14 58
Fax : 04 68 58 14 59
www.legrandnarbonne.com

ARGELIERS
ARMISSAN
BAGES
BIZANET
BIZE-MINERVOIS
CAVES
COURSAN
CUXAC-D'AUDE
FLEURY D'AUDE
GINESTAS
GRUISSAN
LA PALME
LEUCATE
MAILHAC
MARCORIGNAN
MIREPEÏSSET
MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN
NARBONNE
NÉVIAN
OUVEILLAN
PEYRIAC-DE-MER
PORT-LA-NOUVELLE
PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS
RAÏSSAC-D'AUDE
ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
SAINTE-VALIÈRE
SALLÈLES-D'AUDE
SALLES-D'AUDE
SIGEAN
TREILLES
VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE
VINASSAN

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION